Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX211 · ANNEXES DÉDIÉES

Les dix plaies d’Égypte : progression des jugements et place de la huitième plaie

Les dix plaies ne sont pas présentées dans l’Exode comme une succession d’événements indépendants. Elles appartiennent à une confrontation qui commence avec la demande adressée…

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	PUBLIÉE
27 min	**33**	**1**	**09/11/2026**

MISE À JOUR
09/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

5.1. L’unité du récit des dix plaies 2
5.2. Tableau général des dix plaies 3
5.3. Les trois premières plaies : les premiers signes de la souveraineté divine 3
5.4. Les quatrième, cinquième et sixième plaies : l’aggravation des atteintes 4
5.5. La septième plaie : un jugement qui prépare la huitième 4
5.6. La huitième plaie : l’achèvement de la dévastation végétale 4
5.7. La neuvième plaie : le passage de la dévastation à l’obscurité 5
5.8. La dixième plaie : le jugement décisif 5
5.9. La progression des réactions de Pharaon 6
5.10. Les différences établies entre Israël et l’Égypte 6
5.11. La progression des jugements et la révélation de Dieu 7
5.12. La huitième plaie dans la structure générale des dix jugements 7
5.13. Conclusion de l’annexe 8
Lexique 9

5.1. L’unité du récit des dix plaies

Les dix plaies ne sont pas présentées dans l’Exode comme une succession d’événements indépendants.

Elles appartiennent à une confrontation qui commence avec la demande adressée à Pharaon de laisser partir Israël pour servir l’Éternel.

Le refus initial du souverain est exprimé dans Exode 5.2.

Dieu annonce ensuite qu’il manifestera sa puissance par des signes et des jugements (Exode 6.6 ; Exode 7.3-5).

Chaque plaie contribue à cette démonstration.

Les premières atteignent principalement le milieu naturel et les conditions de vie.

Les suivantes provoquent des dommages plus graves aux animaux, aux personnes et aux ressources agricoles.

Enfin, les ténèbres et la mort des premiers-nés conduisent le récit vers son dénouement.

Cette progression souligne que les jugements poursuivent un objectif précis : obtenir la libération d’Israël et manifester l’autorité du Dieu de l’alliance.

5.2. Tableau général des dix plaies

PLAIE	DÉSIGNATION	RÉFÉRENCE BIBLIQUE	CONSÉQUENCE PRINCIPALE
1	Les eaux changées en sang	Exode 7.14-25	Atteinte aux eaux du Nil et à leur utilisation
2	Les grenouilles	Exode 7.26-8.11	Invasion des habitations et perturbation de la vie quotidienne
3	Les moustiques ou poux	Exode 8.12-15	Atteinte aux hommes et aux animaux
4	Les mouches ou insectes	Exode 8.16-28	Invasion destructrice du territoire égyptien
5	La mortalité du bétail	Exode 9.1-7	Mortalité parmi les troupeaux des Égyptiens
6	Les ulcères	Exode 9.8-12	Affection corporelle des hommes et des animaux
7	La grêle	Exode 9.13-35	Destruction de cultures, d’arbres et d’êtres vivants exposés
8	Les sauterelles	Exode 10.1-20	Destruction de la végétation épargnée par la grêle
9	Les ténèbres	Exode 10.21-29	Obscurité pendant trois jours
10	La mort des premiers-nés	Exode 11.1-10 ; Exode 12.29-36	Mort des premiers-nés et départ d’Israël

Les références suivent la numérotation courante de plusieurs traductions françaises. Certaines éditions présentent un décalage dans la numérotation des versets à la fin d’Exode 7 et au début d’Exode 8.

5.3. Les trois premières plaies : les premiers signes de la souveraineté divine

Les trois premières plaies concernent l’eau et les insectes.

La première frappe les eaux du Nil, qui deviennent impropres à leur usage habituel.

La deuxième provoque une invasion de grenouilles jusque dans les maisons.

La troisième fait apparaître des insectes qui atteignent les hommes et les animaux.

Ces événements révèlent progressivement l’impuissance des spécialistes religieux égyptiens.

Lors des deux premières plaies, les magiciens reproduisent certains signes, sans pour autant faire cesser les catastrophes (Exode 7.22 ; Exode 8.3).

Lors de la troisième, ils reconnaissent leurs limites et déclarent :

« C’est le doigt de Dieu ! » (Exode 8.15).

Cette reconnaissance ne conduit cependant pas Pharaon à libérer Israël.

Le souverain maintient son refus.

5.4. Les quatrième, cinquième et sixième plaies : l’aggravation des atteintes

La quatrième plaie introduit une distinction explicitement annoncée entre le territoire où demeure Israël et les régions frappées par les insectes (Exode 8.18-19).

Cette séparation manifeste que les jugements ne résultent pas d’un désordre incontrôlé.

Ils s’accomplissent selon la volonté divine.

La cinquième plaie frappe le bétail des Égyptiens.

Le texte souligne de nouveau une distinction entre les troupeaux égyptiens et ceux d’Israël (Exode 9.4-7).

La sixième plaie atteint directement les corps par des ulcères.

Les magiciens ne peuvent plus se tenir devant Moïse en raison de leurs propres affections (Exode 9.11).

La confrontation révèle ainsi une impuissance croissante des autorités religieuses égyptiennes.

5.5. La septième plaie : un jugement qui prépare la huitième

La grêle constitue une étape majeure dans l’intensification des jugements.

Elle frappe les hommes, les animaux, les arbres et les cultures exposés (Exode 9.22-25).

Pour la première fois dans le récit, certains serviteurs de Pharaon prennent suffisamment au sérieux l’avertissement de Moïse pour mettre leurs serviteurs et leurs troupeaux à l’abri (Exode 9.20).

Cette réaction montre que les signes précédents ont commencé à produire des effets sur une partie de la population égyptienne.

La grêle détruit notamment l’orge et le lin, tandis que le blé et l’épeautre sont épargnés en raison de leur développement plus tardif (Exode 9.31-32).

Cette précision prépare directement la huitième plaie.

Les cultures qui ont survécu à la grêle deviennent la cible des sauterelles.

La succession des deux jugements provoque ainsi une destruction agricole cumulative.

5.6. La huitième plaie : l’achèvement de la dévastation végétale

L’invasion des sauterelles occupe une place décisive dans la progression des jugements.

Moïse annonce que les insectes couvriront la surface du pays et dévoreront ce que la grêle a laissé (Exode 10.4-6).

Le fléau est donc directement lié à la catastrophe précédente.

La grêle avait détruit une partie importante des cultures.

Les sauterelles anéantissent ensuite la végétation restante.

Exode 10.15 souligne l'ampleur de la destruction en affirmant qu'il ne resta aucune verdure sur les arbres ni parmi les plantes des champs dans tout le pays d'Égypte.

Cette description montre que les ressources agricoles encore disponibles sont désormais gravement compromises.

La huitième plaie marque ainsi l'aboutissement d'une série de jugements contre les fondements matériels de la prospérité égyptienne.

Elle intervient également à un moment où les serviteurs de Pharaon commencent à s'opposer ouvertement à son obstination.

Leur question - « Ne vois-tu pas encore que l'Égypte périt ? » (Exode 10.7) - révèle l'ampleur de la crise.

5.7. La neuvième plaie : le passage de la dévastation à l'obscurité

Après les sauterelles, Dieu annonce une nouvelle plaie.

Moïse étend sa main vers le ciel, et des ténèbres épaisses couvrent l'Égypte pendant trois jours (Exode 10.21-23).

Le récit précise que les Égyptiens ne se voient pas les uns les autres et ne se lèvent pas de leur place pendant cette période.

En revanche, les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations.

La neuvième plaie se distingue des précédentes.

Elle ne concerne plus directement les ressources agricoles ou la santé.

Elle atteint les conditions fondamentales de la vie quotidienne par la disparition de la lumière.

Elle peut également être rapprochée du rôle majeur du soleil dans la religion égyptienne, notamment du culte de Rê.

Toutefois, Exode 10.21-29 ne désigne pas explicitement Rê comme la cible de cette plaie.

Le récit insiste avant tout sur la souveraineté du Dieu d'Israël.

5.8. La dixième plaie : le jugement décisif

La dernière plaie concerne la mort des premiers-nés.

Elle est annoncée dans Exode 11.1-10 et accomplie dans Exode 12.29-30.

Ce jugement possède une gravité particulière.

Il atteint directement les familles égyptiennes, depuis la maison de Pharaon jusqu'aux autres catégories de la population.

La dixième plaie est étroitement associée à l'institution de la Pâque.

Les Israélites doivent préparer un agneau et appliquer son sang sur les montants et le linteau des portes,

conformément aux instructions divines (Exode 12.1-13).

Le sang constitue le signe par lequel les maisons concernées sont épargnées lors du jugement.

Après la mort des premiers-nés, Pharaon ordonne finalement le départ des Israélites (Exode 12.31-32).

La délivrance annoncée s’accomplit.

5.9. La progression des réactions de Pharaon

Les réactions de Pharaon évoluent au cours des plaies.

Au commencement, il refuse catégoriquement de reconnaître l’autorité du Dieu d’Israël.

Lorsque les catastrophes se multiplient, il commence à envisager des concessions.

Il propose d’abord que les Israélites offrent des sacrifices dans le pays d’Égypte (Exode 8.21).

Il accepte ensuite l’idée d’un départ dans le désert, mais cherche à en limiter les conditions (Exode 8.24).

Lors de la huitième plaie, il propose de laisser partir uniquement les hommes (Exode 10.8-11).

Après la neuvième plaie, il accepte le départ des familles, mais souhaite retenir les troupeaux (Exode 10.24).

Ces propositions révèlent une résistance qui se transforme sans disparaître.

Pharaon cherche progressivement à réduire les conséquences de son refus tout en conservant une partie de son autorité sur Israël.

Moïse rejette ces compromis parce qu’ils ne correspondent pas à l’ordre divin.

La libération doit être complète.

5.10. Les différences établies entre Israël et l’Égypte

Plusieurs plaies mettent en évidence une distinction entre les Égyptiens et les Israélites.

Lors de la quatrième plaie, le territoire de Gosen est explicitement préservé des insectes (Exode 8.18-19).

Lors de la cinquième, le bétail des Israélites est distingué de celui des Égyptiens (Exode 9.4-7).

Lors de la septième, le pays de Gosen est épargné par la grêle (Exode 9.26).

Lors de la neuvième, les Israélites disposent de lumière dans leurs habitations (Exode 10.23).

Enfin, la dixième plaie comporte des instructions particulières permettant aux maisons marquées par le sang de l’agneau d’être épargnées (Exode 12.7-13).

Ces distinctions manifestent la capacité de Dieu à exercer ses jugements de manière déterminée.

Il convient toutefois de ne pas affirmer que chaque plaie comporte une déclaration explicite d’exemption pour Israël.

Le texte ne répète pas systématiquement cette précision.

L’interprétation doit respecter les indications propres à chaque épisode.

5.11. La progression des jugements et la révélation de Dieu

Les dix plaies poursuivent plusieurs objectifs théologiques.

Elles révèlent d’abord la souveraineté de Dieu sur la création.

Elles manifestent ensuite son autorité sur le pouvoir politique de Pharaon.

Elles constituent également un jugement contre l’oppression exercée sur Israël.

Enfin, elles préparent la délivrance du peuple de l’alliance.

Exode 7.5 annonce que les Égyptiens reconnaîtront l’Éternel lorsqu’il étendra sa main sur leur pays.

Exode 9.16 souligne que la puissance divine doit être proclamée sur toute la terre.

Exode 10.2 précise que les événements devront être racontés aux générations futures.

Les jugements possèdent ainsi une portée qui dépasse leur accomplissement immédiat.

Ils deviennent un témoignage durable de la puissance, de la justice et de la fidélité de Dieu.

5.12. La huitième plaie dans la structure générale des dix jugements

La huitième plaie se situe entre deux étapes importantes.

Elle suit la grêle, qui a déjà provoqué une destruction agricole considérable.

Elle précède les ténèbres, qui introduisent une nouvelle dimension du jugement.

Cette position lui donne un rôle de transition.

Elle achève la dévastation de la végétation et prépare les deux derniers jugements.

Elle révèle également l’échec des tentatives de compromis de Pharaon.

Le souverain reconnaît momentanément sa faute, mais refuse encore d’obéir.

Le récit souligne ainsi que les catastrophes, même lorsqu’elles deviennent extrêmement graves, ne produisent pas nécessairement une repentance véritable.

La huitième plaie confirme donc à la fois la progression des jugements et la persistance de l’endurcissement royal.

5.13. Conclusion de l’annexe

Les dix plaies d’Égypte constituent un ensemble cohérent qui conduit progressivement à la délivrance d’Israël.

Leur succession manifeste la souveraineté de Dieu sur les éléments naturels, les ressources économiques, la santé, la lumière et la vie humaine.

La huitième plaie occupe une place particulièrement importante dans cette progression.

En détruisant la végétation épargnée par la grêle, elle achève une phase majeure de dévastation agricole.

Elle révèle également l’affaiblissement de l’autorité de Pharaon, dont les propres serviteurs reconnaissent désormais la gravité de la situation.

Cependant, le souverain refuse encore de libérer Israël.

La confrontation se poursuit donc jusqu’aux deux derniers jugements.

L’ensemble du récit montre que la délivrance ne résulte pas d’une simple négociation politique.

Elle constitue l’accomplissement du dessein souverain du Dieu d’Israël, fidèle à la promesse faite à son peuple.

LEXIQUE

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX210 - La huitième plaie et la destruction des ressources agricoles de l’Égypte : analyse historique, économique et chronologique https://schilo.org/anx210-la-huitieme-plaie-et-la-destruction-des-ressources-agricoles-de-legypte-analyse-historique-economique-et-chronologique/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX212 - La huitième plaie : chronologie des événements et analyse d’Exode 10.1–20 https://schilo.org/anx212-la-huitieme-plaie-chronologie-des-evenements-et-analyse-dexode-10-1-20/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx211-les-dix-plaies-degypte-progression-des-jugements-et-place-de-la-huitieme-plaie/, exportée le 09/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.